



Mont de Marsan, le 31 août 2018

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les enseignants du RASED
Mesdames et Messieurs les enseignants ressources EANA et EFIV

NOTE DE SERVICE n°1 : rentrée scolaire 2018

A faire émarger par tous les enseignants de l'école.

La présente note est destinée aux directeurs d'école et enseignants de la circonscription de Mont-de-Marsan Sud Chalosse. Je demande aux directeurs d'écoles d'en assurer la diffusion auprès de tous les enseignants, qu'ils soient en poste fixe ou titulaires remplaçants rattachés à l'école.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement professionnel pour accomplir les évolutions souhaitées dans le but d'offrir les meilleures chances de réussite aux élèves qui nous sont confiés.

Je vous souhaite à tous, notamment aux personnes nouvellement nommées dans la circonscription, ainsi qu'aux professeurs des écoles prenant un premier poste, une très bonne rentrée.

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets et vous souhaite une excellente année scolaire.

Christophe COMBES

1 - Organisation de la circonscription

Coordonnées : IEN Mont de Marsan Sud Chalosse, 5 avenue Antoine Dufau, BP 389, 40012 Mont de Marsan Cédex
Tél : 05 58 06 42 09

Courriel : ce.ien40-marsan-chalosse@ac-bordeaux.fr

Site : <http://web40.ac-bordeaux.fr/les-circonscriptions/mont-de-marsan-sud-chalosse.html>

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 12h15 et de 13h00 à 17h15, mercredi de 7h45 à 12h15.

L'EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Inspecteur de l'Education nationale :

- COMBES Christophe: ce.ien40-marsan-chalosse@ac-bordeaux.fr / ☎ 05 58 06 42 09

Secrétaire administrative :

- MEDIGUE Christine: ce.ien40-marsan-chalosse@ac-bordeaux.fr / ☎ 05 58 06 42 09

Conseillers pédagogiques :

- DUVAULT Estelle (généraliste) estelle.duvault@ac-bordeaux.fr / ☎ 06 68 03 70 35
- CASTAGNET Mathieu (EPS) : mathieu.castagnet@ac-bordeaux.fr / ☎ 06 21 35 40 59

Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN) :

- MERRIEN Didier : didier.merrien@ac-bordeaux.fr / ☎ 05 58 06 75 98 / 06 18 13 61 03

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Enseignants référents ASH :

- JAMET SURJON Philippe : er.stpierredumont@ac-bordeaux.fr / ☎ 05 58 85 76 77 (Secteur de collège de Saint-Pierre du Mont)
- FEZAS Elise: er.mugron@ac-bordeaux.fr / ☎ 05 58 97 66 08 (secteurs de collège de Montfort-en-Chalosse, Amou, Hagetmau, Mugron)
- BAUDRY Irène: er.stsever@ac-bordeaux.fr / ☎ 05 58 76 04 27 (secteur de collège de Saint-Sever)

RASED :

SISTERON Isabelle CAUBET Nathalie	Option E Psychologue	HAGETMAU	rased.hagetmau@ac-bordeaux.fr
TAUZIEDE Catherine OBERTI-BERTRAND Sylvie	Option E Psychologue	SAINT-PIERRE- DU-MONT	rased.spm.ferry@ac-bordeaux.fr
SPRONCK Bernardine DEDEBAN François	Option G Psychologue	SAINT-SEVER	rased.stsever@ac-bordeaux.fr
GUINLE Valérie LABORIE Hélène	Option E Psychologue	MONFORT-EN- CHALOSSE	rased.montfort@ac-bordeaux.fr

ENSEIGNANTS RESSOURCES EANAF/EFIV :

- Madame BERKANE LEVEAU Isabelle.leveau@ac-bordeaux.fr (*personne-ressources pour la scolarisation des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs*)
- Monsieur GLERE Geoffrey (organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés en France) : geoffrey.glere@ac-bordeaux.fr
- Madame MONGAUZI Carole, carole.mongauzy@ac-bordeaux.fr (EANA/EFIV)

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX :

- MOUNET Nathalie (maternelle) : nathalie.mounet@ac-bordeaux.fr
- BENOMARD Caroline (Langues Vivantes Étrangères) : carole.benomard@ac-bordeaux.fr
- LAILHEUGUE Anne-Marie (Langues et Cultures Régionales) anne-marie.lailheugue@ac-bordeaux.fr
- BEZINEAU Bernard (Action Culturelle – Culture humaniste) : bernard.bezineau@ac-bordeaux.fr
- DUPORT Denis (Action culturelle- Culture humaniste) : denis.duport@ac-bordeaux.fr
- BRANGER Philippe (référent départemental hygiène sécurité) : philippe.branger@ac-bordeaux.fr
- CARRINCAZEUX Frédéric (Sciences) : Frederic.Carrincazeaux@ac-bordeaux.fr
- LESPEDES Richard (Sciences) : richard.lespes@ac-bordeaux.fr
- CUTILLAS Catherine (ASH) : catherine.cutillas@ac-bordeaux.fr
- MEYNOT Bertrand (CPD TICE): bertrand.meynot@ac-bordeaux.fr
- AUGER Margot (EPS) : margot.auger@ac-bordeaux.fr
- DARRICAU Valérie (TICE- Formation) : valerie.darricau@ac-bordeaux.fr

2 – Informations administratives

Réunion des directeurs

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs sont priés de bien vouloir participer à la réunion d'information, qui aura lieu le :

Date et heure	Secteurs	Lieu
17/09/2018 à 17h15	Mugron - Montfort-en-Chalosse	école primaire de Mugron
18/09/2018 à 17h15	Saint-Pierre-du-Mont - Saint-Sever	Canopé
20/09/2018 à 17h15	Hagetmau - Amou	école élémentaire d'Hagetmau

Constat d'effectifs ONDE

Un courrier de M. L'IA-DASEN vous sera adressé prochainement pour vous en préciser le calendrier et les modalités. Monsieur Didier Merrien (Enseignant Référent aux Usages du Numérique) est à votre disposition pour une aide éventuelle.

Documents de rentrée

Les enseignants nouvellement arrivés dans la circonscription ou ayant connu une modification dans leur situation professionnelle ou personnelle, sont invités à mettre à jour leur situation auprès du service gestionnaire à la DSDEN de la Gironde via l'application I Prof.

Élection des représentants de parents d'élèves

Ref : note de service n° n° 2018-074 du 2-7-2018, BO n°28 du 12 juillet 2018

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront le vendredi 12 octobre 2018 ou le samedi 13 octobre 2018. Un calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019 est proposé sur ce même B.O.

3 – Informations à dominante pédagogique

Programmes d'enseignement

Des **programmes simplifiés et clarifiés** pour les cycles 2, 3 et 4, entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 pour le français, les mathématiques, l'enseignement moral et civique. Ils apportent aux programmes 2016 une terminologie plus claire et des contenus plus explicites.

De nouvelles **recommandations pédagogiques** viennent en appui des programmes scolaires pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Quatre recommandations pédagogiques et un guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP" ont été transmis, le 26 avril 2018, aux professeurs des écoles et des collèges afin d'amener tous les élèves à la réussite scolaire.

Deux recommandations portent sur l'enseignement de la lecture et sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire.

Deux recommandations sur le calcul et la résolution des problèmes

Ces quatre recommandations s'inscrivent dans une stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire.

Évaluations CP/CE1 :

Une note de M. L'IA-DASEN sera transmise prochainement aux écoles concernant les modalités de passation des évaluations nationales de début d'année en CP et en CE1.

Inspections des personnels

Une prochaine note de service en précisera les modalités et les attendus.

4 – Organisation de la vie scolaire :

Le règlement départemental des écoles maternelles, élémentaires et primaires des Landes, est consultable sur le site de la DSDEN40 dans la rubrique « *Espace professionnel / directeurs / Espace protégé / Organiser le fonctionnement de l'école* »

A cette adresse vous trouverez également des informations concernant :

- la vie de l'école (textes réglementaires, charte de laïcité).
- les élèves (scolarité, santé, enfance en danger, accompagnement des élèves à besoin éducatifs).
- Le fonctionnement de l'école (notes et circulaires, sécurité dans les écoles, protocole des soins et maladies à l'école, sorties scolaires).

Les directeurs pourront aussi s'appuyer sur les références et informations concernant leurs missions, sur le site Eduscol « Guide pratique pour la direction de l'école primaire »

Organisation du service de surveillance

Ce service concerne :

- les temps d'accueil (dix minutes avant l'entrée en classe)
- les récréations (dont la durée est fixée à quinze minutes – arrêté du 22/02/1995, arrêté du 25/01/2002 et arrêté du 09/06/2008 - pour l'école élémentaire et entre 15 et 30 minutes – arrêté du 25/01/2002 – pour l'école maternelle)
- la sortie des classes.

Le tableau de service présente l'organisation élaborée en conseil des maîtres et qui implique tous les personnels enseignants. Il est affiché et visé par tous les enseignants de l'école qui sont garants de la sécurité des élèves.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité impérieuse de respecter ces horaires.

Autorisations d'absence

La circulaire et le formulaire de demande d'autorisation d'absence ou de congé pour formation syndicale sont disponibles sur le site de la DSDEN (Espace professionnel / Personnels / Enseignants 1D)

Les demandes d'autorisation d'absence seront adressées à l'IEN si possible sous format numérique et devront obligatoirement comporter :

- l'imprimé type de demande d'absence
- la signature de l'enseignant et du directeur et, en cas de non remplacement, l'organisation pédagogique de l'école
- un justificatif nominatif joint à l'envoi.

Charte de la laïcité

Comme le précise la circulaire (circulaire n°2013-144 du 6-9-2013), « **la charte de la laïcité à l'École** » sera présentée **non seulement aux élèves, mais également aux parents lors de la réunion de rentrée**. Il est recommandé de joindre la « Charte de la laïcité à l'École » **au règlement intérieur**. Vous trouverez sur Eduscol des aides pour la présentation de « la charte de la laïcité à l'école »

<http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

Continuité des enseignements : le classeur de classe

Je demande à tous les enseignants de bien vouloir constituer un classeur de classe afin d'assurer la continuité des enseignements en cas de remplacement. A titre indicatif, cet outil pourra concerner les domaines suivants :

1) L'école

- Horaires de l'école
- Projets d'école en cours et bilan des actions
- Programmations de cycle
- Projets de cycle et actions mises en place
- Heures et dates des décloisonnements, échanges de services, créneaux EPS, informatique, BCD, planning de piscine, piste routière, sorties, ...
- Modalités d'organisation des 36 heures d'APC
- Calendrier des conseils de maîtres, de cycle, d'école
- PPMS, attributions particulières

2) La classe

- Emploi du temps à jour
- Liste des supports : cahiers et classeurs des élèves et leur fonction
- Fichiers et manuels
- Cahier journal
- Les progressions avec la mise en évidence de ce qui a été traité
- Le cahier d'appel

3) Les élèves

- Liste des élèves
- Fiche d'urgence des élèves
- Résultats aux évaluations de classe
- PPRE ou PAP en cours et les dossiers de suivi des APC
- PAI et PPS
- Mots d'information aux parents / cahier de correspondance

5 - Textes institutionnels de référence

Je souhaite que chacun d'entre vous ait pris connaissance des textes institutionnels suivants:

SECURITE

- Instruction du 12-4-2017 : Instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crises applicables dans les écoles et les établissements scolaires.

ORGANISATION

- Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré
- BO du 5 septembre 2013 ; cycles d'enseignements à l'école et au collège et conseil école-collège
- Circulaire n°2017-080 du 28-4-2017 (BO du 4-5-2017) relative à la liste des fournitures individuelles pour l'année scolaire 2017-2018

PROGRAMME :

- BO n°17 du 23 avril 2015 : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- BO spécial n°11 du 15 novembre 2015 : programmes d'enseignements de l'école élémentaire et du collège
- BO n°30 du 26 juillet 2018 :
Programmes d'enseignement : Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) : modification
Programme d'enseignement moral et civique école élémentaire et collège : modification
- BO spécial n°2 du 26 mars 2015 : « Programme de l'école maternelle »

Ressources sur le site Eduscol pour tous les cycles de la scolarité obligatoire : Des pistes concrètes pour mettre en œuvre les nouveaux programmes, des outils scientifiques et didactiques, des vidéos de situations de classe et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages.

EVALUATION DES ELEVES

- **code de l'éducation, articles D.122-1 à D.122-3**, modifiés par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et par le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire à l'école et au collège
- **décret n° 2015-1929 du 31-12-2015** relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège (BOEN n°3 du 21-1-2016)
- **arrêté du 31-12-2015** relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, modifié par l'**arrêté du 11-5-2016**

ÉLÈVES A BESOIN EDUCATIF PARTICULIER :

- Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 : « Suivi et accompagnement pédagogique des élèves ».
- Circulaire du 8 août 2016 : « Parcours de formation des élèves en situation de handicap »
- Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 : « Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap »
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 : « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés »
- Circulaire n°2015-176 du 28-10-2015 : Section d'enseignement général et professionnel adapté ».
- Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 : Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

RASED :

- Circulaire n°2014-107 du 18-8-2014 : fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent.